



Innovation en traitement de minerais

POLITIQUE EN REGARD DE LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET L'ENVIRONNEMENT

Corem dirige ses activités de façon à **assurer un milieu de travail sain et sécuritaire à ses employés, ses sous-traitants et ses visiteurs** et à **protéger l'environnement**.

Par de multiples actions, Corem déploie tous les efforts nécessaires à la **prévention** des lésions professionnelles et de la pollution.

Pour ce faire, Corem s'engage à :

- Gérer ses activités en **conformité** avec les lois et règlements en vigueur, tout en mettant l'accent sur la prévention;
- Assurer **l'amélioration continue** de ses systèmes et de ses pratiques en vertu de la présente politique;
- Gérer la santé, la sécurité et l'environnement **de manière intégrée et harmonisée** avec la gestion d'ensemble de l'organisation;
- Encourager et reconnaître **la participation et les performances**.

Fort d'une culture qui favorise **l'innovation, l'apprentissage et la multidisciplinarité**, Corem s'appuie sur **l'engagement** et la **responsabilisation** de tous les membres de son personnel pour concrétiser ses objectifs face au milieu de travail et à l'environnement.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Francis Fournier'.

Francis Fournier, président-directeur général
11 août 2020

